

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

24<sup>ème</sup> année - N°4550 - Mercredi 24 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

ECONOMIE

## La SCH, une société en quasi-mort cérébrale



Photo d'archive

**MORT DE MOUSLIM :**

**Les éléments constitutifs de la légitime  
défense étaient-ils réunis ?**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**12 Radjab 1445**

**Prières aux heures officielles  
Du 21 au 25 Janvier 2024**

**Lever du soleil:**

**05h 54mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 40mn**

Fadjr : 04h 44mn

Dhouhr : 12h 22mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib: 18h 43mn

Incha: 19h 57mn



## MORT DE MOUSLIM :

## Les éléments constitutifs de la légitime défense étaient-ils réunis ?

*Dans un communiqué distribué à la presse, le procureur de la République de la Grande-Comore évoque la « légitime défense » sur la mort de Mouslim, jeune manifestant tué d'une balle dans la tête par le garde du corps du ministre des Transports alors qu'il s'était introduit au domicile de ce dernier pendant les manifestations post-électorales. Pour chercher à mieux comprendre la notion de légitime défense, notamment dans ce contexte précis, nous avons interrogé Me Fahmi Saïd Ibrahim, avocat au barreau de Moroni.*

**Question :** Au lendemain du déclenchement du mouvement de contestation contre les résultats de la présidentielle, un jeune homme a été tué d'une balle dans la tête au domicile du ministre des transports par le garde-corps de ce dernier. Le procureur évoque la « légitime défense » dans un communiqué distribué à la presse. À quel moment peut-on évoquer cette légitime défense ?

**Fahmi Saïd Ibrahim :** Tout d'abord je tiens à présenter mes sincères condoléances à la famille du défunt. Je souligne que c'est la première fois, dans l'histoire électorale de notre pays, qu'une personne décède dans ces conditions. À propos de votre question, je n'ai

pas écouté personnellement le procureur, mais s'il a affirmé que cet accident peut être qualifié de légitime défense, je ne partage pas du tout sa lecture du droit régissant cette matière. La légitime défense est reconnue lorsqu'une personne est confrontée à une menace imminente et injuste contre sa vie ou celle d'une autre personne. Mais, le législateur pose des conditions légales devant être remplies pour qu'un acte soit qualifié de légitime défense. Aux Comores, comme dans beaucoup de pays francophones, notre droit découle du droit de la famille romano-germanique. Dans cette famille juridique, la doctrine, la loi et la jurisprudence posent une condition fondamentale pour qu'un acte puisse être qualifié de légitime défense : la force utilisée doit être proportionnée pour se protéger. Alors, le seul argument pouvant justifier l'usage d'une arme à feu au domicile du ministre, c'est si feu Mouslim lui-même s'y était introduit avec une arme à feu, ce qui n'est, manifestement, pas le cas sinon l'opinion l'aurait su et le parquet l'aurait relevé. Ainsi, sans risque de me tromper, bien qu'il soit regrettable que des jeunes se soient introduits dans le domicile d'une personne quelle que soit sa qualité et son rang, l'usage d'une arme à feu sur un jeune qui n'était pas armé est inacceptable.

**Question :** Le procureur a annoncé une enquête sur la violation du domicile du ministre des Transports par ce groupe de manifestants, et omet de le faire sur l'usage de la mort de Mouslim pour s'assurer que les éléments constitutifs de la légitime défense étaient réunis. Pensez-vous qu'en agissant de la sorte, le procureur procède de la bonne manière ?

**FSI :** Si j'ai bien compris, le procureur cherche à comprendre comment ces jeunes se sont introduits au domicile du ministre et omet de nous informer si une enquête est ouverte ou pas pour connaître les circonstances exactes de l'usage de cette arme à feu ayant conduit à la mort d'une personne. C'est étonnant.

**Question :** En tant qu'homme politique, quelle lecture faites-vous de ce mouvement de contestation ? Quelles leçons les autorités peuvent-elles en tirer ?

**FSI :** Je pense que la population n'est pas satisfaite de sa condition. Comme dans tout pays se voulant démocratique, elle rêve d'alternance pour espérer un avenir meilleur. Il est vrai que la population est appauvrie depuis une dizaine d'années, avec des causes à la fois endogènes et exogènes. D'abord, la conviction profonde que la gouvernance est défailante, l'administration ineffi-



ce, la justice critiquée, l'éducation nationale en faillite, la santé publique mercantilisée, et aucune perspective pour la jeunesse diplômée. En 2022, l'inflation était de 12%, et en 2023 de 9%, impactant considérablement le pouvoir d'achat de la classe moyenne. La crise du Covid-19 a fait exploser le coût du fret maritime, et la situation dans le Golfe d'Aden aggrave les choses. Dans ce contexte, seule une amélioration de la gouvernance et un renforcement de la gestion des finances publiques pourraient nous donner une chance de survie. Ainsi, il faut rationaliser nos choix budgétaires, renforcer les bases de

l'éducation nationale et ce, dès le primaire pour garantir l'acquisition des fondamentaux par nos enfants. Mais ces questions majeures n'ont pas été abordées dans les discours à l'occasion des élections. J'ai, en revanche, entendu beaucoup de promesses. C'est dommage. Alors, pour revenir sur ta question, dans cette situation, la fraude électorale, telle que les réseaux sociaux l'ont largement diffusée, a sans nul doute servi de déclencheur à ce mouvement spontané de la rue.

**Propos recueillis par Andjouza Abouheir**

## CRISE POST-ÉLECTORALE

## Radhuia Abdou appelle à la libération des jeunes détenus à l'escadron

*Devant la presse, l'ancienne première dame de la Grande Comores Radhuia Abdou a impliqué la société civile et l'ordre des avocats dans les procédures de libération des jeunes détenus dans les centres de détention militaires afin de*

*pérenniser le calme qui prévaut actuellement dans le pays.*

**U**ne série d'arrestations a été diligentée par les forces de l'ordre afin de punir les auteurs présumés des délits perpétrés au lendemain de la pro-

clamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle par la CENI. Ces résultats ont provoqué un mouvement de contestation populaire suivi par des barricades et destruction de biens publics ou privés incendiés. Des agissements qui ont conduit à plusieurs arrestations. « On comptabilise en 300 jeunes détenus. Et cette détention de nos enfants inquiète. Il est temps de réclamer la libération de nos enfants », déclare-t-elle.

A cette quête de libération, l'ex-première dame de Ngazidja a demandé aux organisations de la société civile et l'ordre des avocats d'intervenir judiciairement et politiquement pour la libération des détenus. La femme de l'ancien Chef de l'Exécutif de l'île, Mohammed Abdoulohabi a fait comprendre que la détention dans des camps militaires est synonyme de torture physique et morale. Des punitions insupportables pour ces détenus. « Nous sommes tou-

tes des mères et responsables d'enfants. Nous savons très bien à quoi ressemble la détention d'aujourd'hui. Unissons nos forces pour sauver nos enfants de l'enfer », plaide-t-elle.

Il faut rappeler que les arrestations opérées après les manifestations et émeutes de ces derniers jours concernent surtout des jeunes adolescents de 14 à 22 ans. C'est cette catégorie d'âge qui est le véritable souci de Radhuia Abdou qui doute de la résistance physique des jeunes contre toute violence policière. Elle a profité de l'occasion pour adresser ses condoléances à la famille du jeune Mouslim victime d'une balle dans la tête. Actuellement le calme est revenu dans la capitale et ses environs, dans la longue attente des résultats définitifs par la cour suprême ce mercredi ou demain jeudi, selon des plusieurs sources.

**Kamal Gamal**

## Numéros utiles

## Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Gendarmérie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Moheli: 772 01 37

## Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Moheli: 772 03 71

## Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Moheli: 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

## Hopitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

## Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 773 43 43  
Meck: 773 36 40

## MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18



## ECONOMIE

## La SCH, une société en quasi-mort cérébrale

*On se souvient tous de la phrase du Directeur de cabinet du chef de l'Etat chargé de la défense Youssoufa Mohamed alias Belou, parlant des 11 milliards de perte de la société comorienne des hydrocarbures. Le Fonds Monétaire International dans son rapport analytique sur la situation économique du pays, vient de confirmer ces propos, pire ses prévisions sont plus alarmantes que ce qu'avait avancé le proche collaborateur du président Azali.*

En 2022, les pertes s'élevaient à 14,5 milliards (2,5% du PIB). On observe que toutes les marges sont négatives sauf dans le cas du JET (carburant fourni aux avions). Les

pertes sont particulièrement élevées dans les cas du gasoil vendu à la SONELEC (6,5 milliards, soit 45% des pertes) et le pétrole domestique (4,65 milliards, soit 32% des pertes). Ces deux produits représentent ainsi à eux seuls 77% des pertes récentes de la SCH. Ces montants devraient être sensiblement revus à la baisse en tenant compte des produits vendus éventuellement avec une TIPP réduite (par exemple pour l'essence et le gasoil tourisme). Si on excluait la TIPP des couts de revient, les pertes s'élèveraient à environ 6 milliards KMF soit 1% du PIB », nous décrivent les experts du FMI sur la situation de la SCH.

Quand le directeur de cabinet avait rendu public l'état de la société pour justifier l'augmentation des

prix à la pompe, tout le monde avait crié au loup et accusé le gouvernement de vouloir se faire de l'argent sur le dos de la population. Aujourd'hui, il est bien clair que la SCH risque de fermer boutique si des efforts de part et d'autre ne sont pas entrepris notamment les subventions. « L'ensemble des subventions liées à la sous-tarifification des produits pétroliers représente 2,5% du PIB en 2022, soit environ 14,5 milliards KMF » fait du mal à la société. Le rapport nous dit que rien que les pertes engendrées par les subventions de la SONELEC représentent une enveloppe de 6,52 milliards soit environ 46% de l'ensemble des subventions de l'Etat sur les produits pétroliers ».

Pis cette société contribue à elle

seule à l'effondrement de l'un des fleurons de l'économie nationale. « L'essentiel des créances de la SCH (plus de 85% des créances) est détenu auprès de la SONELEC », en tenant plus de la moitié des créances de la société des hydrocarbures. Et ce n'est pas demain qu'elle pourra se redresser d'après les experts du FMI. « Vu les déficits quasi-budgétaires persistants de la SONELEC, cette dernière continue à contribuer négativement à la performance de la SCH ».

C'est pourquoi sous la supervision de Rima Turk, le FMI recommande entre autres mesures de « mettre en place un plan d'apurement crédible de la dette de la SONELEC auprès de la SCH. Cela permettrait de soulager significati-

vement les tensions de trésorerie de la SCH, étant donné que la majorité des créances de la SCH est une dette de la SONELEC » afin que la société nationale de l'électricité n'entraîne pas dans sa chute certaine son homologue des hydrocarbures. Le rapport analytique du Fonds suggère au gouvernement comorien de mettre en place des mesures. « Assurer une tenue régulière du conseil d'administration. Depuis 2016, les conseils d'administrations (CA) des entreprises publiques y compris celui de la SCH, ont été dissous », enfin les CA qui sont des organes de gouvernance essentielle au bon fonctionnement des entreprises et des sociétés d'Etat en ce qui concerne la SCH.

Imtiyaz

## INTEMPÉRIES :

## Le pays secoué par des fortes pluies

*Les vents forts et la pluie ont occasionné des dégâts à Ngazidja, causant la mort d'un homme à Mde. Selon le directeur de la météorologie à l'Anacm, le pays fait face à la saison de Kashkazi. Cette période de mousson et de pluie s'étend jusqu'en avril.*

Les vents forts et la pluie ont fait des dégâts à Ngazidja. Hier mardi vers 6 heures du matin, un homme a été retrouvé mort à Mde, écrasé par un arbre suite aux rafales de vent. Joint par nos soins, le directeur de la météorologie Ahmed Youssouf montre que le pays est touché par de fortes



intempéries liées à la saison de Kashkazi, saison des moussons et

des fortes pluies. « Cette période va durer jusqu'en avril. La période

de Kashkazi est connue comme celle de mousson et des pluies. C'est également la saison cyclonique bien qu'aucune menace cyclonique n'est à ce jour signalée. Au début, certaines pluies sont causées par le passage des cyclones dans les Mascareignes comme l'île de La Réunion qui peuvent avoir des influences chez nous. Cependant, aux Comores, aucun cyclone n'est encore en vue », précise-t-il.

En cette période, il préconise la vigilance. Il déconseille les baignades en mer et dans les rivières, les sorties en mer des petites embarcations qui peuvent être dangereuses. « Il est important de

couper les arbres pour éviter tout danger en cas de rafales de vent. Nous sommes dans une période où l'augmentation du débit d'eau peut engendrer un débordement des rivières, des inondations, des glissements de terrain, la vigilance doit être de mise », prévient le météorologue.

Cette période pluvieuse a déjà occasionné des pertes humaines et des dégâts matériels à Anjouan, l'on enregistre un mort à Ouani par noyade et un enfant de 9 ans à Mutsamudu, il y a dix jours. Les deux victimes sont emportées par les eaux de pluie.

Andjouza Abouheir

## INTEMPÉRIES

## Deux morts et d'importants dégâts à Anjouan

*Les intempéries des derniers jours ont ravagé plusieurs végétations à Anjouan, fortement endommagé le réseau électrique et tué deux personnes dont un enfant emporté par les eaux. Plusieurs régions sont plongées dans le noir total, suite aux rafales de vent et pluies diluviennes de ces dernières 48 heures.*

Le directeur régional de SONELEC, Claude Ben Ali a convié la presse ce mardi pour s'excuser auprès des clients victimes des intempéries et rassurer la population, que l'essentiel sera fait pour vite rétablir le réseau électrique. Par ces mots, le patron de l'énergie dans l'île laisse entendre qu'ils sont « sur le terrain pour remplacer les poteaux mis arrachés. On intervient en fonction des moyens et par urgence sans favoriser aucune zone ». Lors de ce point de presse tenu au siège de SONELEC

Anjouan, le directeur appelle à la patience et met une mention spéciale à l'équipe mobilisée pour rétablir le réseau.

A Bambao Mtsanga et dans la région de Koni, plusieurs végétations sont ravagées. « Nous craignons un manque sérieux des produits alimentaires durant le mois de ramadan. Le vent a été très dévastateur », avance Halifa Ahmed Abdallah, citoyen de Bambao Mtsanga. Des bananiers, arbres à fruits à pain et plusieurs autres espèces sont arrachés.

Toujours dans ce même contexte, l'île d'Anjouan a enregistré des pertes humaines. Un homme serait victime des intempéries en mer et un enfant emporté par les eaux. La sécurité civile appelle à la vigilance pour protéger et sauver des vies. « On voit des pêcheurs qui prennent le risque d'aller en mer. Restez chez vous pour votre sécurité », ne cesse de relayer une radio locale malgré

l'alerte et les sensibilisations des différents services.

Il est à rappeler que plus de 10 villages sont touchés par les intempéries et parmi eux, Koni, Limbique, Boungweni, Jimilime dont le réseau électrique est mis à mal. Le rétablissement dans certains villages est en cours, selon le service réseau de la société. Les

conséquences sont liées à la vétusté des poteaux baguettes non adaptés au climat. La nouvelle direction a mis en place un plan de fabrications des pylônes en cornières pour renforcer et remplacer ces baguettes en bois.

Nabil Jaffar



**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riward  
 A Bardraoui  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
 www.lagazettedescomores.com  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

ANJOUAN

# Un retour au calme surveillé à Mutsamudu

*Une situation paisible semble prévaloir actuellement à Anjouan. Les partisans de l'Alliance de la majorité présidentielle (AMP) ont pris des mesures de sécurité drastiques en collaboration avec les forces de l'ordre, et sont prêts à dénoncer toute tentative de déstabilisation de l'île. Malgré cela, les forces de l'ordre sont en état d'alerte 24/24h depuis les tensions qui ont éclaté à Mutsamudu au lendemain de la proclamation des résultats provisoires du double scrutin du 14 janvier.*

souligne que « maintenir la paix est une bonne chose, mais voler nos élections est une très mauvaise chose. Nous nous battons jusqu'au bout pour notre droit ».

En effet, une grande partie de l'opinion accuse directement le Président de la CENI (Commission électorale nationale indépendante) d'être la source des événements qui ont secoué la capitale pendant deux jours (mercredi 17 et jeudi 18 janvier). Un collectif, soutenant le directeur de campagne de l'AMP, insiste sur l'importance de redoubler d'efforts et de soutenir les forces de maintien de l'ordre, car la paix est inestimable. Ce qui est important de souligner, c'est que ce climat de « paix » observé est imposé par plusieurs acteurs issus de différents partis, dans l'attente des résultats définitifs par la Cour Suprême, qui a été saisie de plusieurs recours.

Nabil Jaffar



Image d'illustration

Hier, après minuit, des civils parcourent la préfecture de Mutsamudu en dépit du couvre-feu, ce qui traduirait un retour à un climat de stabilité « imposée et surveillée », selon des responsables importants de la mouvance présidentielle. Dans cette lutte acharnée, Yasser Ali Assoumani, le porte-parole des candidats se considérant victimes de fraude électorale,

## CRISE POST-ÉLECTORALE :

# Le ministre de la justice interpelle le CNPA

*Le ministre de la justice en charge de la fonction publique Djae Ahamda Chanfi a organisé une conférence de presse hier mardi pour faire un bilan des derniers mois de l'année 2023 mais aussi aborder la situation actuelle que traverse le pays avant d'exprimer sa gratitude envers les ulémas et prédicateurs pour leur travail dans la sensibilisation à la paix.*

jeudi et vendredi dernier en Union des Comores. « Je condamne fermement ceux qui réagissent par la violence pour déstabiliser la paix et la stabilité du pays », martèle-t-il. Au lendemain de la proclamation des résultats provisoires par la Ceni, le pays avait plongé dans la violence post-électorale. Et selon le ministre de la justice, tout le monde se permet d'être journaliste ou éditorialiste voire parfois juge. Il appelle le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) à prendre ses responsabilités afin que le nouveau code de l'information soit appliqué.

« Chaque jour, il y a des nouvelles chaînes (médias sociaux en ligne) qui naissent et qui diffusent n'importe quoi », tonne-t-il.

Par rapport à la situation qui prévaut dans le pays, le leader du part RDC tient à rappeler que le pays était en campagne électorale pendant un mois. Et selon lui, il y'avait trois groupes, ceux qui soutenaient la candidature d'Azali Assoumani, ceux de l'opposition et un autre groupe qui disaient qu'il n'y aurait pas d'élections. Donc, « ces derniers doivent assumer leur responsabilité de tout ce qui s'est passé dans le

pays jusqu'à ce que justice soit faite, mais ils ne peuvent pas y échapper».

Le ministre en charge de la fonction publique a profité de cette occasion pour évoquer la fin de la grève des enseignants, qui a permis la reprise des cours dans les écoles

publiques mais aussi le sujet relatif à la tenue du concours de recrutement des magistrats. « Nous soutenons le concours des greffiers et bientôt les résultats seront connus », conclut-il.

Ibnu M. Abdou

Une semaine après la crise post-électorale, Djae Ahamda Chanfi dénonce et critique ce qui s'est passé mercredi,



Djae Ahamada Chanfi, Ministre de la Justice.

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse postale \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**  
3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**  
Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

## CAF ARBITRAGE

# Bouchra Karboubi, une arbitre à la CAN 2023



*L'arbitrage africain est entré dans une autre dimension. Lors du troisième match de la poule A entre le Nigeria et la Guinée-Bissau, une première révolution s'est déroulée en Afrique, une femme a officié en tant qu'arbitre central lors d'une phase finale de Coupe d'Afrique des Nations.*

Après Stéphanie Frappart (France) lors de la dernière coupe du monde, Bouchra Karboubi inscrit à son tour son nom au panthéon du football mondial et continental. Elle est la première femme à diriger sur l'aire de jeu un match d'un championnat d'Afrique. « L'arbitre marocaine Bouchra Karboubi est devenue, lundi, la première femme arabe à officier un match à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2023) de football, en tant qu'arbitre principale », écrivait lundi dernier l'Agence Marocaine de Presse (MAP) pour illustrer l'exploit.

Cet exploit ne pas anodin pour le Maroc. « Il s'agit là d'une consécration qui illustre la politique proactive de la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF), qui s'est beaucoup impliquée dans le développement du football féminin et ce, dans le cadre de la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI », continu la dépêche. Depuis des années, le Maroc ne cesse de mettre en avant la qualité de ses formations et l'engagement de la FRMF à accompagner le football local mais aussi continental.

Issue de la formation marocaine, Bouchra Karboubi est en train de faire rayonner l'arbitrage du continent et celui du football féminin en particulier dans un domaine dominé par les hommes. « Elle a été la première femme marocaine à officier une finale de la Coupe du Trône de football, à l'occasion du duel pour le titre de la saison 2019-2020, entre l'AS FAR et le Moghreb de Tétouan, en mai 2022 à Agadir »,

renchérit la MAP.

En tout cas, cette dynamique s'inscrit dans une politique générale engagée par la FRMF. « L'essor remarquable que connaît actuellement le football féminin national, qui s'est reflété récemment par de nombreux exploits dont le dernier en date est la qualification historique de l'équipe nationale U20 au Mondial-2024, est en effet le fruit d'un travail de longue haleine et d'actions concrètes mises en place par la FRMF pour la promotion de cette discipline », pour mettre le football marocain au sommet du football continental. Ce n'est pas un hasard qu'elle fut désigné le 10 janvier dernier. « Karboubi a, par ailleurs, reçu, le 10 janvier à Dubaï, le Prix Mohammed bin Rashid Al Maktoum de la créativité sportive, dans sa douzième édition, en tant que Meilleur arbitre arabe », conclut le communiqué.

Imtiyaz

## VOLLEYBALL

## Un championnat d'Afrique aux Comores

*En attendant l'organisation du championnat d'Afrique de Boxe au courant de cette année 2024, les Comores accueillent à partir d'aujourd'hui un championnat zonal à la plage d'Itsandra. C'est une première pour notre pays d'organiser un tel événement au niveau du volleyball. Cette performance est à mettre avant tout à l'actif de la Fédération Comorienne de Volleyball qui n'a ménagé aucun effort pour parvenir à ce résultat.*

"Le tournoi regroupe les meilleurs clubs féminins et masculins, de la région de l'Océan Indien", lit-on dans l'une des nombreuses affiches dédiées à la compétition. Faut-il rappeler que les Comores sont situées dans la zone 7 de la Confédération Africaine de Volleyball qui regroupe, les Seychelles, Maurice, Madagascar, Rodrigues, des pays et territoires situés dans la zone sud de l'Océan Indien. C'est donc un moment de répit face aux événements qui frappent le pays ces derniers jours pour les nombreux fans de la discipline.

Jusqu'au 29 janvier, la cité balnéaire d'Itsandra Mdjini va vivre au rythme du volleyball. Plusieurs tournois vont être organisés qui mettront à la prise les équipes de la région. Hier Lundi, les Comores étaient opposées à l'île Maurice pour le compte des qualifications pour le tournoi de qualification olympique (TQO) à

Agadir au Maroc qui va regrouper tous les vainqueurs des différentes zones africaines pour une qualification aux JO de Paris. Les Comores ont été battues par les voisins mauriciens par deux sets à rien (2-0) à la fois en ce qui concerne les filles que les garçons.

Hier mardi les Comores et toujours l'île Maurice ont de nouveau croisé le fer, cette fois pour chercher une qualification pour le championnat d'Afrique de beach-volley qui se tiendra dans la capitale ghanéenne (Accra) au mois de Mars prochain. Ce tournoi qualificatif concerne toutes les équipes de l'Océan Indien mis à part La Réunion et Mayotte qui ne peuvent participer au championnat d'Afrique.

Aujourd'hui jusqu'au 29 janvier, pour la première fois, les Comores vont organiser le championnat de la zone 7 en ce qui concerne la catégorie des U21. Toute la région de l'océan indien sera invitée à participer au championnat de la zone 7 de beach-volley à Itsandra », peut-on lire sur une publication du Comité olympique comorien qui a pris une part active dans l'organisation de ce championnat aux Comores. En tout cas c'est une belle opportunité donnée à nos athlètes de se confronter aux meilleurs de la région.

Imtiyaz



### Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet « Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) » financé par l'Agence Française de Développement (AFD), la COI recherche :

#### 1. Un(e) Coordonnateur(rice) technique

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI [www.commissionoceanindien.org](http://www.commissionoceanindien.org) – rubrique « Opportunité »

- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : [rh@coi-ioc.org](mailto:rh@coi-ioc.org)

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Lundi 05 février 2024 à 16h00 (heures de Maurice)**

## TRANSPORT MARITIME :

## L'extension du port de Boingoma pour bientôt

*La cérémonie de signature entre l'Égypte et les Comores du contrat des travaux d'extension et de construction du port de Boingoma à Mohéli, a eu lieu ce mardi 23 janvier, pour un montant de 60 millions d'euros.*

C'est dans la salle de conférence de la présidence de l'Union des Comores que la cérémonie de signature du contrat d'extension et de construction du port de Boingoma a eu lieu. La délégation égyptienne était conduite par le ministre égyptien de l'habitat et de l'aménagement Assem Algazar. Un projet phare pour les Comores qui doit faciliter le transport maritime entre Mohéli et les autres îles de l'archipel, surtout l'acheminement des produits alimentaires. Et c'est l'entreprise arabe contractors (Osman Ahmed Osman) d'Égypte qui a obtenu le marché des travaux dont l'installation du chantier est prévu dans un mois.

« C'est un honneur de vous recevoir aujourd'hui dans le cadre de la signature du contrat d'extension et de construction du port de

Boingoma de l'île de Mohéli. Et votre présence ici montre l'amitié entre les deux pays. Cette signature est très importante pour le développement de notre pays surtout dans le transport maritime. Cela fait partie des ambitions du gouvernement de faciliter le transport maritime entre les îles. On sait que l'Égypte a toujours contribué au développement des infrastructures dans beaucoup de pays en Afrique. Ce mardi, on va signer ce contrat, pour l'extension et la construction du port de Boingoma. Cela signifie que vous allez participer au développement des Comores », se réjouit le ministre des transports Bianrifi Tarmidi.

Le ministre égyptien de l'habitat et de l'aménagement et chef de la délégation Assem Algazar se dit content d'être aux Comores. « Je suis fier de venir dans ce pays frère de l'Égypte. Notre président a toujours l'ambition de contribuer dans le développement des pays africains. Ces dernières années, beaucoup de projets ont été réalisés en Égypte. Et pas mal des chantiers au niveau des pays du continent malgré la crise sanitaire qui avait frappé le



Signature de l'extension du port Boingoma.

monde. Notre président a souhaité que les pays africains puissent bénéficier de l'expertise technique de l'Égypte afin de contribuer dans leur développement », avance-t-il. Et d'ajouter : « c'est pour cela qu'on est venu ici pour apporter notre sou-

tien aux Comores en termes de développement. En tant que chef de l'entreprise, on vous assure que notre partenariat ira plus loin. Cette signature est la preuve de notre engagement pour contribuer dans ce levier du développement des

Comores. Je m'engage pour que ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais. Et l'installation de chantier est prévu dans un mois ».

Nassuf Ben Amad



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,  
Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres



**Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR – P171361)**

**Financement de la BM : Crédit-65290 ; Don No. D549-KM**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**« SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) RESPONSABLE EN PASSATION DE MARCHÉ »**

**Référence : 2023-028-CONSULTANT-RPM-PRPKR**

**1. CONTEXTE**

Le Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR) est une initiative du Gouvernement des Comores avec le financement de la Banque Mondiale visant à soutenir le relèvement d'infrastructures publiques et privées ciblées dans les zones sélectionnées touchées par le cyclone, et d'accroître leur résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques.

Les principales composantes du Projet, qui correspondent à un investissement de 45 millions de dollars sont les suivantes :

**Composante 1 : Relèvement et Résilience du secteur du logement/habitat**

**Composante 2 : Résilience des zones côtières et réhabilitation des infrastructures**

**Composante 3 : Gestion intégrée des risques de catastrophes et sous-composante d'intervention d'urgence (CERC).**

**Composante 4 : Gestion, suivi évaluation du Projet**

Les investissements et activités proposés cibleront les populations vulnérables des zones touchées par le cyclone. Au total, le projet ciblera environ 243 000 bénéficiaires directs et environ 300 000 bénéficiaires indirects

Ainsi, dans le cadre de l'exécution de ce Projet, et selon les directives de la Banque mondiale, Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme chargé des Affaires Foncières et Transports Terrestres

(MATUAFTT), entend engager un(e) Responsable en Passation des Marchés de ce Projet.

**2. MISSIONS DU/DE LA RESPONSABLE DE LA PASSATION DES MARCHÉS**

Sous la responsabilité de la Coordinatrice du Projet, et en étroite coordination avec le Responsable Administratif et Financier du projet, le/la RPM a pour missions principales la programmation, l'organisation, la supervision et le contrôle du processus de passation des marchés du projet, avec préparation de tous les documents y afférents. Elles sont réparties comme suit :

- Elaborer et mettre à jour la Stratégie de passation des marchés du projet pour promouvoir le développement (PPSD) en collaboration avec les responsables techniques.

- Participer activement aux études et analyses de marchés.

- S'assurer de la qualité des informations et données dans STEP.

- Participer aux séances de négociations de contrat avec les consultants retenus, en veillant à ce que toutes les dispositions contractuelles soient clairement définies.

- S'assurer que les plaintes des soumissionnaires sont traitées de manière transparente et diligente.

- Assure le suivi de l'utilisation des biens et des services fournis par le Projet, en élaborant et tenant à jour les rapports sur l'u-

tilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes du Projet et veillant à ce que leur maintenance soit effectuée selon les méthodes efficaces et économiques, ...etc.

Pour avoir les descriptions détaillées des tâches et responsabilités du/de la Responsable de la Passation des Marchés (RPM), les candidats et candidates pourront avoir les Termes de référence qui peuvent être demandée à l'adresse suivante : [coordonateur.ugp.prpkr@gmail.com](mailto:coordonateur.ugp.prpkr@gmail.com) / [rpm.ugp.prpkr@gmail.com](mailto:rpm.ugp.prpkr@gmail.com)

**3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

Le/la RPM doit avoir au moins un BAC+4 en ingénierie, économie ou gestion, passation de marchés, ou équivalent. Avoir au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la passation des marchés. Avec des bonnes connaissances des procédures de l'IDA ou d'autres institutions financières internationales, Bonnes capacités rédactionnelles, Bonne maîtrise de la langue française (oral et écrit) et des outils informatiques (en particulier MS Word).

**N.B : POUR LES CANDIDATS ET CANDIDATES A DIPLÔMES EGALES, LES CANDIDANTES SERONT PRIVILEGIEES.**

**4. COMPOSITION DE DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

- \* Curriculum vitae détaillé et coordonnées pour contact rapide
- \* Lettre de motivation datée et signée
- \* Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- \* Copies certifiées de diplômes et des attestations
- \* Copie de la carte d'identité biométrique
- \* Certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois
- \* Certificats de travail
- \* Noms, adresses, téléphones de 3 personnes références à contacter

**5. DEPOT DE DOSSIER :**

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en présentiel du **Lundi au Vendredi de 08 heures 30 à 16 heures 00** à l'adresse suivante : Unité de Gestion du Projet (UGP), Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres, Moroni, Union des Comores, Rue corniche Sis à Ex-projet PALU, Bat. DGEAT 2eme étage BP 12 Moroni, Téléphone : + 269 733 22 73, avec la mention « **CANDIDATURE AU RECRUTEMENT D'UN (E) RESPONSABLE EN PASSATION DE MARCHÉ DU PROJET** » à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **07 février 2023 à 13h00**, Adressé à : **Madame la Coordinatrice du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience.**